

Sch 28. Juli 55-17

Berne, le 28 juillet 1955.

a. 224.121
a.224.2. - MD/ta

ad: 26/JL

Madame Denise B e r t h o u d,
Présidente de l'Alliance de sociétés
féminines suisses,
1 faubourg Hôpital,
N e u c h â t e l.

Madame,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 20 de ce mois concernant l'admission et la nomination aux fonctions du Département politique. Nous vous confirmons volontiers que notre intention est de ne faire aucune discrimination en ce qui concerne l'admission à l'examen qui aura lieu au cours des mois de septembre et octobre prochains entre les candidats de sexe masculin ou féminin.

Comme vous le savez sans doute il y a déjà eu des femmes dans le service diplomatique et consulaire suisse. Il est vrai que ces cas sont l'exception, mais ceci est dû au fait que jusqu'à ce jour peu de femmes semblent s'être intéressées aux fonctions supérieures de notre Département. La même constatation peut d'ailleurs être faite dans tous les pays; l'élément féminin ne représente qu'une infime minorité dans les cadres supérieurs des ministères des affaires étrangères (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne etc.). Actuellement le service consulaire du Département compte une femme, le reste du personnel féminin (313 agents) appartient au service de chancellerie (25ème à 9ème classe de traitement).

Faute d'expérience suffisante nous ne pouvons pas vous dire quelle serait la pratique du Département si le personnel féminin rangé au-dessus de la 9ème classe de traitement devait prendre plus d'importance. Il est vraisemblable toutefois que le climat et les conditions locales propres à certaines fonctions du service extérieur nous obligeraient à avoir une politique un peu différente à l'égard du personnel masculin et féminin.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Division
des Affaires administratives

P. Clottu